



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

MANUEL DU CANDIDAT

DELF A2

Versions tout public / scolaire / junior

Sèvres, juillet 2026

Département évaluation et certifications

Ce manuel est destiné aux candidats qui veulent passer

le DELF A2 version tout public, scolaire ou junior.

Il présente le déroulement de l'examen et propose des conseils pour chaque épreuve mais n'a pas vocation à se substituer à une préparation linguistique et méthodologique.

Retrouvez des exemples d'épreuves sur le site de France Éducation international :

<https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. QUI PASSE LE DELF ?	4
1.2. POURQUOI PASSER UN DELF ?.....	4
2. C'EST PARTI !.....	4
2.1. JE CHOISIS LE DELF A2	5
2.2. POUR CONNAITRE MON NIVEAU DE FRANÇAIS.....	5
2.3. POUR M'INSCRIRE A L'EXAMEN	5
2.4. JE DÉCOUVRE L'EXAMEN	5
2.4.1 LE DELF VERSION TOUT PUBLIC	6
2.4.2. LE DELF VERSION SCOLAIRE ET JUNIOR	6
3. LES ÉPREUVES COLLECTIVES	8
3.1. LE JOUR DES ÉPREUVES COLLECTIVES.....	8
3.2. LES DIFFERENTS TYPES DE QUESTIONS.....	9
3.3. COMPRÉHENSION DE L'ORAL	10
3.4. COMPRÉHENSION DES ECRITS.....	11
3.5. PRODUCTION ÉCRITE.....	11
3.5.1. EXERCICE 1.....	11
3.5.2. EXERCICE 2	12
4. L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE.....	14
4.1. LE JOUR DE L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE.....	14
4.2. PRODUCTION ORALE	14
4.2.1. PARTIE 1 : L'ENTRETIEN DIRIGÉ	15
4.2.2. PARTIE 2 : LE MONOLOGUE SUIVI	16
4.2.3. PARTIE 3 : L'EXERCICE EN INTERACTION	17
5. ET APRÈS ?.....	18
6. DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT.....	20
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	23

1. Introduction

Le DELF est le **diplôme d'études en langue française**. C'est un diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale. Il y a 4 diplômes correspondant aux 4 premiers niveaux décrits par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) : DELF A1, DELF A2, DELF B1, DELF B2.

Chaque diplôme est indépendant (par exemple, je peux passer le B1 sans avoir obtenu le A2 avant).

Chaque diplôme évalue 4 compétences :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production orale
- Production écrite

1.1. Qui passe le DELF ?

Version *tout public* dans le monde entier

Le DELF s'adresse aux personnes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Peuvent également être autorisés à se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du DELF, même s'ils sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français :

- les élèves des établissements à enseignement homologué à l'étranger ;
- les personnes qui doivent, en raison d'exigences du pays ou de l'établissement d'enseignement supérieur qui les accueille, justifier de la possession d'un niveau en langue française par référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Version *scolaire* en France

En France, l'introduction du DELF scolaire est soumise à la signature d'une convention entre France Éducation international et la DGESCO.

Le DELF scolaire est un examen à destination des élèves allophones nouvellement arrivés en France inscrits dans le système scolaire français depuis moins de 4 ans et bénéficiant d'un enseignement de français langue seconde en UPE2A ou en module de suivi linguistique.

Les sessions sont organisées chaque année dans les établissements scolaires selon un calendrier fixé conjointement avec France Éducation international et ne concernent que les niveaux A1, A2 et B1. Le DELF B2 n'entre pas dans le champ de la convention.

Les inscriptions sont gratuites et se font directement dans les établissements scolaires par le biais des CASNAV.

Version *scolaire* dans le reste du monde (hors France) et version *junior* dans le monde entier

Le DELF junior et le DELF scolaire sont destinés aux adolescents, étrangers ou français (originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français), qui n'ont pas le français en langue maternelle, et qui souhaitent valoriser leurs compétences dans cette langue.

Les thématiques du DELF junior et du DELF scolaire sont identiques. Elles s'adaptent aux contextes de la vie personnelle et éducationnelle des adolescents.

1.2. Pourquoi passer un DELF ?

Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels de langue française, harmonisés sur les niveaux du [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#). Gages de qualité, ils bénéficient d'une reconnaissance internationale et sont valables à vie.

Ils constituent un véritable atout pour un parcours professionnel en renforçant l'employabilité et en favorisant l'évolution de carrière.

Sur le plan académique, ils facilitent la mobilité étudiante en donnant accès à des formations proposées par des universités françaises, européennes ou francophones, ainsi que par certaines grandes écoles.

Ils sont également pris en compte dans le cadre de certaines démarches administratives, notamment pour l'obtention d'un titre de séjour en France et dans certains pays francophones, ou pour une demande d'acquisition de la nationalité française.

Il est recommandé de vérifier auprès des administrations ou des établissements concernés le niveau de diplôme requis selon votre situation.

2. C'est parti !

2.1. Je choisis le DELF A2

Je choisis de passer le DELF A2 si je peux :

- ✓ réaliser des tâches simples de la vie quotidienne (aller chez un commerçant, me renseigner, prendre les transports en commun);
- ✓ utiliser les formules de politesse et d'échange les plus courantes;
- ✓ raconter un événement passé;
- ✓ comprendre une conversation simple;
- ✓ parler de mes goûts et expliquer pourquoi j'aime et je n'aime pas;
- ✓ décrire ma vie de tous les jours et ce qui m'entoure (loisirs, travail, amis, famille);
- ✓ comprendre une lettre personnelle et répondre (pour inviter, remercier, m'excuser);
- ✓ comprendre des indications pour m'orienter;
- ✓ relier les phrases avec des petits mots comme : « et », « ou », « mais », « parce que ».

2.2. Pour connaître mon niveau de français

Je peux passer le TCF. Je me renseigne sur <https://www.france-education-international.fr/test/tcf-tout-public>.
Je peux aussi me connecter sur les sites suivants :

- RFI : <http://savoirs.rfi.fr/fr/testez-votre-niveau-de-francais#chapitre-1>
- TV5 Monde : <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/accueil-tcf>
- Ev@lang : <https://www.france-education-international.fr/evalang?langue=fr>. Ce test est proposé par certaines entreprises et certains centres de formation ; je me renseigne sur le site ou directement auprès des centres.

2.3. Pour m'inscrire à l'examen

Pour m'inscrire à un examen et connaître les tarifs et les dates de passation, je me renseigne auprès du centre le plus proche de chez moi sur le site suivant :

- <https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte>

Après l'inscription, je reçois une convocation avec le lieu de l'examen, la date et l'heure.

2.4. Je découvre l'examen

Il y a trois épreuves collectives où d'autres candidats passent en même temps l'épreuve, dans la même salle, et une épreuve individuelle où chaque candidat est seul devant 2 examinateurs.

[Conseils de préparation à l'examen du DELF A2 tout public](#)

[Conseils de préparation à l'examen du DELF A2 junior / scolaire](#)

Epreuves collectives		Durée
	Compréhension de l'oral : 4 exercices Écouter des documents et répondre à des questions (deux écoutes)	25 minutes
	Compréhension des écrits : 4 exercices Lire des documents et répondre à des questions	30 minutes
	Production écrite : 2 exercices Écrire 2 textes de 60 mots minimums chacun	45 minutes
Epreuve individuelle		Durée
	Production orale : 3 parties Entretien dirigé / Monologue suivi / Exercice en interaction	6 à 8 minutes Préparation de 10 minutes

2.4.1 Le DELF version tout public

DELF version tout public - niveau A2



ÉPREUVES COLLECTIVES DURÉE NOTE SUR

1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale de l'ensemble des documents : 5 min</i>	25 minutes	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs courts documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.	30 minutes	/25
3 Production écrite Épreuve portant sur la description (événement, expériences personnelles...) et l'interaction (inviter, remercier, s'excuser, proposer, demander, informer, féliciter...)	45 minutes	/25

3 épreuves collectives :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production écrite



ÉPREUVE INDIVIDUELLE DURÉE NOTE SUR

4 Production orale Épreuve en trois parties : • entretien dirigé ; • monologue suivi ; • exercice en interaction.	6 à 8 minutes <i>Préparation : 10 minutes</i>	/25
--	--	-----

1 épreuve individuelle :

- Production orale

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
Note minimale requise par épreuve : 5/25
Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 40 minutes

NOTE TOTALE /100

Photocopier, photographier ou réutiliser les sujets du DELF et du DALF est interdit et entraînera des sanctions à votre égard.

CODE CANDIDAT

 -

Sujet DÉMO_A2TP_02



Chaque épreuve est notée sur 25 points.

- ✓ Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.
- ✓ Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.
- ✗ Une note inférieure à 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

2.4.2. Le DELF version scolaire et junior

DELF version scolaire et junior - niveau A2



ÉPREUVES COLLECTIVES

	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale des documents : 5 minutes</i>	25 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs courts documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.	30 minutes	/25
3 Production écrite Rédaction de 2 brèves productions écrites (lettre amicale ou message) : • décrire un événement ou des expériences personnelles ; • écrire pour inviter, remercier, s'excuser, demander, informer, féliciter...	45 minutes	/25

3 épreuves collectives :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production écrite



ÉPREUVE INDIVIDUELLE

	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Épreuve en trois parties : • entretien dirigé ; • monologue suivi ; • exercice en interaction.	6 à 8 minutes <i>Préparation : 10 minutes</i>	/25

1 épreuve individuelle :

- Production orale

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
 Note minimale requise par épreuve : 5/25
 Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 40 minutes

NOTE TOTALE

/100

Photocopier, photographier ou réutiliser les sujets du DELF est interdit et entraînera des sanctions à votre égard.

CODE CANDIDAT

-

SUJET DÉMO A2SJ_02

Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat.

Nom :

Prénom :



Chaque épreuve est notée sur 25 points.

✓ Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.

✓ Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.

✗ Une note inférieure à 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

3. Les épreuves collectives

3.1. Le jour des épreuves collectives

(Compréhension de l'oral, compréhension des écrits et production écrite)

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2 : j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo non effaçable.
- Étape 3 : je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille de présence.
- Étape 4 : le surveillant explique le déroulement des épreuves et distribue les sujets.
- Étape 5 : je remplis la première page :

Le code candidat est écrit sur ma convocation. Je le recopie, un chiffre par case.

CODE CANDIDAT : -

 Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat

Nom : _____ Prénom : _____

J'écris mon nom et mon prénom.
Ces deux informations seront cachées, ainsi le correcteur ne connaîtra pas l'identité du candidat.

Les épreuves collectives durent 1h40. Il y a 3 épreuves qui se suivent :

- la compréhension de l'oral (25 minutes)
- la compréhension des écrits (30 minutes)
- la production écrite (45 minutes)



Pendant les épreuves A2, il est interdit :

- de parler avec un autre candidat ;
- d'utiliser un dictionnaire.

Le téléphone portable et tout objet connecté doivent être éteints et rangés.
Tout manquement entraînera des sanctions.

3.2. Les différents types de questions

Pour les épreuves de compréhension, je dois répondre à des questions sur les documents. Voici les différents types de questions que je peux avoir :

▪ Les questions avec plusieurs choix possibles

Je choisis la bonne réponse entre trois choix et je coche la case qui correspond. Il n'y a qu'une seule bonne réponse. Si je veux corriger une réponse, j'entoure la réponse que je veux garder.

Le magasin offre des promotions parce que c'est bientôt ... (1 point) A ☒ Noël. B ☐ les vacances. C ☒ votre anniversaire.

▪ Les questions avec réponses courtes

J'écris la réponse attendue. Je n'ai pas besoin d'écrire de grandes phrases. La réponse attendue peut être un mot, un nom ou un chiffre.

Depuis quand existe cet événement ? (1 point)
--

▪ Le vrai ou faux pour la compréhension des écrits

Je mets une croix dans la case «vrai» ou «faux». Je dois justifier en relevant mot pour mot le passage du document ayant l'information qui m'a aidé à trouver la réponse.

Vrai ou faux ? Cochez (☒) la case correspondante et recopiez la phrase ou la partie (1,5 point) de texte qui justifie votre réponse : <i>Le candidat obtient la totalité des points si le choix vrai/faux ET la justification sont corrects, sinon aucun point.</i>											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Vrai</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Faux</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Les films présentés au festival de Cannes cette année sont surtout d'origine française.</td> <td style="text-align: center; height: 40px;"></td> <td style="text-align: center; height: 40px;"></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="padding: 5px;">Justification :</td> </tr> </table>		Vrai	Faux	Les films présentés au festival de Cannes cette année sont surtout d'origine française.			Justification :				
	Vrai	Faux									
Les films présentés au festival de Cannes cette année sont surtout d'origine française.											
Justification :											

▪ Les questions à relier

Je relie un point à un autre. Je peux relier un message avec un verbe par exemple.

Ecoutez et reliez le dialogue à la situation correspondante :	
Dialogue 1 ● Dialogue 2 ● Dialogue 3 ● Dialogue 4 ●	● a. Proposer de l'aide. ● b. Informer. ● c. S'excuser. ● d. Conseiller quelque chose.

3.3. Compréhension de l'oral

L'épreuve de compréhension orale dure 25 minutes. Je dois écouter 4 ou 7 documents audio selon le format proposé et répondre aux questions de chaque exercice.

- Exercice 1 : comprendre une annonce dans un lieu public (gare, aéroport, transports).
- Exercice 2 : comprendre un message oral sur un répondeur.
- Exercice 3 : comprendre une émission de radio.
- Exercice 4 : comprendre une discussion entre locuteurs natifs.

Important : Deux formats sont en circulation.

Les 2 consignes possibles, selon le format que vous aurez le jour de l'examen :

La consigne au format 1 :

Vous allez écouter plusieurs documents. Il ya deux écoutes.

Avant chaque écoute, vous entendez le son suivant.

Dans les exercices 1, 2 et 3, pour répondre aux questions, cochez la bonne réponse.

La consigne au format 2 :

Vous allez entendre quatre enregistrements, correspondant à quatre documents différents. Pour les trois premiers documents, vous avez :

- 30 secondes pour lire les questions ;
- une première écoute, puis 30 secondes de pause pour répondre aux questions ;
- une seconde écoute, puis 30 secondes de pause pour compléter vos réponses.

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse ou écrivez l'information demandée.



Quelques conseils et informations :

- ✓ Je lis bien la consigne et toutes les questions de chaque exercice avant de commencer.
- ✓ Pendant la première écoute, je repère les informations importantes qui vont m'aider à répondre aux questions (le thème de la discussion, les personnes qui parlent, les dates, l'utilisation de « tu » ou « vous »).
- ✓ Les questions sont dans l'ordre des documents audio.
- ✓ J'essaie de comprendre le document en général, je ne reste pas bloqué sur les mots que je ne comprends pas.
- ✓ Pendant la première écoute, si je ne sais pas répondre à une question, je réponds aux questions suivantes.
- ✓ Pendant la deuxième écoute, je vérifie mes réponses et je les complète.

3.4. Compréhension des écrits

Cette épreuve dure 30 minutes. Il y a 4 exercices. Pour chaque exercice, je dois lire un ou plusieurs documents et répondre aux questions.

- Exercice 1 : comprendre une affiche, un menu, une annonce pour chercher une information.
- Exercice 2 : comprendre un courrier électronique ou une lettre personnelle.
- Exercice 3 : comprendre des instructions (règlement intérieur, recettes de cuisine).
- Exercice 4 : comprendre un article de journal, de magazine, de guide touristique, etc.

La consigne :

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse ou écrivez l'information demandée.



Quelques conseils et informations :

- ✓ Je lis les consignes et les questions de chaque exercice avant de commencer.
- ✓ Je lis attentivement les documents. Je repère les informations importantes de chaque document (quel type de document, qui écrit, quand, pourquoi). Je peux souligner ou surligner les informations importantes.
- ✓ Les questions sont dans l'ordre des documents.
- ✓ Pour les questions « vrai/faux », je recopie la phrase du document qui justifie la réponse si une justification m'est demandée.
- ✓ J'utilise une feuille de brouillon pour noter mes idées.
- ✓ J'essaie de comprendre le document général, je ne reste pas bloqué(e) sur les mots que je ne comprends pas.

3.5. Production écrite

Cette épreuve dure 45 minutes. Il y a 2 exercices.

- Exercice 1 : décrire un évènement ou raconter une expérience personnelle.
- Exercice 2 : écrire pour inviter, remercier, s'excuser, informer, féliciter, etc.



Comment compter le nombre de mots ?

Un mot est un ensemble de caractères, séparé par un espace. Exemples :

- « Je mange une pomme. » = 4 mots
- « J'ai fait des travaux chez moi. » = 6 mots (« j'ai » = 1 mot)
- « Rendez-vous. » = 1 mot

3.5.1. Exercice 1

Je peux écrire une lettre, un courriel, une page de journal, un essai pour un forum, sur un thème personnel comme les vacances, la famille, les fêtes, etc.

J'utilise environ 20 minutes pour réaliser cette production. Je dois écrire minimum 60 mots. Je peux écrire plus mais je ne dois pas écrire moins.

Pour l'exercice 1 :

- ✓ Je donne mes impressions. J'utilise des adjectifs positifs ou négatifs et des verbes qui expriment des sentiments (détester, aimer, adorer).
- ✓ Je conjugue mes verbes au passé composé pour raconter un évènement passé ou une expérience, et j'utilise quelques verbes à l'imparfait pour faire une description dans le passé.

Réalisation de la tâche	... / 2,5
- Je peux donner mes impressions sur quelqu'un ou quelque chose. - Je peux dire si j'aime et si je n'aime pas. - Je peux expliquer pourquoi j'aime et pourquoi je n'aime pas. - Je peux raconter un événement, des activités passées et des expériences personnelles. - Je peux décrire les gens, les choses et les lieux qui m'entourent, avec des mots simples.	
Cohérence et cohésion	... / 2,5
- Je peux écrire un texte cohérent : il y a un début et une fin. Mes phrases sont dans un ordre logique. - Je peux utiliser « et », « mais » et « parce que » pour relier des mots, des phrases ou des idées.	
Adéquation sociolinguistique	... / 2,5
- J'utilise les formules de politesse : « Salut », « Cher/Chère + prénom », « Bonjour », « Salut », « À bientôt », « Bises ». - J'utilise « tu » ou « vous » selon la personne à qui je parle. Si c'est un ami proche, c'est « tu » ; si c'est une personne que je ne connais pas ou plusieurs personnes, c'est « vous ».	
Lexique/orthographe lexicale	... / 2,5
- J'utilise des mots de niveau A2 adaptés au thème de la consigne (les fêtes de famille, les invitations). - J'évite les répétitions.	
Morphosyntaxe/orthographe grammaticale	... / 2,5
- Je peux écrire des phrases et des expressions simples de niveau A2. - Je peux conjuguer les verbes au présent, à l'impératif, au passé composé, au futur proche ou à l'imparfait (c'était, il y avait, il faisait beau). - Je peux faire des phrases négatives et accorder en genre (féminin/masculin) et en nombre (singulier/pluriel).	

Total : ... / 12,5

3.5.2. Exercice 2

Dans cet exercice, je dois répondre à une carte postale, un petit message ou un courriel pour remercier, inviter, m'excuser, informer ou féliciter.

J'utilise environ 20 minutes pour réaliser cette production. Je dois écrire minimum 60 mots. Je peux écrire plus mais je ne dois pas écrire moins.

Pour l'exercice 2 :

- ✓ Je repère le type de document que je dois écrire (une carte postale, un courriel) et à qui je dois écrire.
- ✓ J'utilise les formules d'appel (« Cher/Chère », « Madame/Monsieur ») et les formules de politesse (« merci », « à bientôt »).

Réalisation de la tâche	... / 2,5
- Le type de texte demandé dans la consigne peut être une lettre ou un courriel. Le type de texte que j'écris correspond à la consigne. - J'écris 60 mots minimum. Je peux écrire plus mais je ne dois pas écrire moins. - Je peux écrire une lettre personnelle simple pour remercier, faire des excuses, des propositions, etc. selon ce que demande la consigne.	
Cohérence et cohésion	... / 2,5
- Je peux écrire un texte cohérent : il y a un début et une fin. Mes phrases sont dans un ordre logique. - Je peux utiliser « et », « mais » et « parce que » pour relier des mots, des phrases ou des idées.	
Adéquation sociolinguistique	... / 2,5
- J'utilise les formules de politesse : « Salut », « Cher/Chère + prénom », « Bonjour », « Salut », « À bientôt », « Bises ». - J'utilise « tu » ou « vous » selon la personne à qui je parle. Si c'est un ami proche, c'est « tu » ; si c'est une personne que je ne connais pas ou plusieurs personnes, c'est « vous ».	
Lexique/orthographe lexicale	... / 2,5
- J'utilise des mots de niveau A2 adaptés au thème de la consigne : les fêtes, les invitations, etc. - J'évite les répétitions.	
Morphosyntaxe/orthographe grammaticale	... / 2,5
- Je peux écrire des phrases et des expressions simples de niveau A2. - Je peux conjuguer les verbes au présent, à l'impératif, au passé composé, au futur proche ou à l'imparfait (c'était, il y avait, il faisait beau). - Je peux faire des phrases négatives et accorder en genre (féminin/masculin) et en nombre (singulier/pluriel).	

Total : ... /12,5



Quelques conseils et informations :

- ✓ Je fais attention à mon écriture : mes textes doivent être facilement lisibles.
- ✓ Je lis attentivement la consigne de chaque exercice, je repère le thème et ce que je dois faire.
- ✓ J'utilise une feuille pour noter mes idées et je prends le temps de recopier les éléments souhaités sur ma copie (Important : le brouillon est détruit par les examinateurs après l'examen, il n'est pas évalué).
- ✓ J'écris des phrases simples et courtes.
- ✓ J'utilise des mots comme « et », « mais » et « parce que » pour relier mes idées.
- ✓ Je relis ma copie pour vérifier l'orthographe et la grammaire.
- ✓ Si je me trompe, je dois rayer proprement et réécrire en dessous.
- ✓ Je compte le nombre de mots. J'écris le nombre de mots en bas de la copie d'examen.

4. L'épreuve individuelle

4.1. Le jour de l'épreuve individuelle

Il n'y a qu'une seule épreuve : la production orale.

Elle dure 5 à 7 minutes. J'ai un temps de préparation de 10 minutes.

Durant l'épreuve individuelle, je fais la production orale.

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2 : j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo.
- Étape 3 : je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille de présence.

Je salue les examinateurs quand je rentre dans la salle.

Il y a **deux examinateurs**. Un examinateur me parle et me pose des questions ; l'autre examinateur prend des notes sur ce que je dis. Il écrit mes erreurs et aussi ce que je réussis.



- Les dictionnaires ne sont pas autorisés.
- Le téléphone portable et tout objet connecté doivent être éteints et rangés.
- Le surveillant me donne une feuille de brouillon et les sujets.
- A la fin, je ne garde aucun document.

4.2. Production orale

Il y a 3 parties. Elles se déroulent dans cet ordre :

- l'entretien dirigé (1 minute 30 environ) : pas de préparation pour cette partie.
- le monologue suivi (2 minutes environ) : je prends 2 sujets, je les lis et je choisis celui que je préfère. Je prépare pendant 5 minutes.
- l'exercice en interaction (3 à 4 minutes) : je prends 2 sujets, je les lis et je choisis celui que je préfère. Je prépare pendant 5 minutes.

La consigne :

L'épreuve comporte trois parties. Avant le début de l'épreuve, vous tirez au sort deux sujets pour la partie 2 et deux sujets pour la partie 3. Vous en choisissez un de chaque. Ensuite, vous disposez de 10 minutes pour préparer ces deux parties. Lors de la passation, les trois parties s'enchaînent.



Quelques conseils :

- ✓ Je salue les examinateurs quand j'arrive et quand je pars.
- ✓ Si je ne comprends pas ce que l'examineur dit, je lui demande de répéter ou de parler plus lentement. « Excusez-moi, je ne comprends pas » / « Est-ce que vous pouvez répéter ? » / « Est-ce que vous pouvez parler plus lentement, s'il vous plaît ? ».
- ✓ J'utilise 5 minutes pour préparer la partie 2 et 5 minutes pour préparer la partie 3.

Pour l'ensemble des 3 parties	... / 13
Lexique (étendue et maîtrise) Je peux utiliser des mots de niveau A2 adaptés au thème et au contexte de l'exercice.	... / 5
Morphosyntaxe - Je peux faire des phrases et des expressions simples de niveau A2. - Je peux conjuguer les verbes les courants au présent, à l'impératif, au passé composé, au futur proche ou à l'imparfait (c'était, il y avait, il faisait beau). - Je peux accorder en genre (féminin/masculin) et en nombre (singulier/pluriel).	... / 4
Maîtrise du système phonologique L'examineur peut me demander de répéter certains mots mais je peux me faire comprendre pendant toute l'épreuve.	... / 4

4.2.1. Partie 1 : L'entretien dirigé

Pas de préparation pour cette partie.

La consigne :



Entretien dirigé sans préparation

1 minute 30 environ

Vous vous présentez : vous parlez de vous, de votre famille, de vos amis, de vos études, de vos goûts, etc.
L'examineur peut ensuite vous poser des questions complémentaires.

Je dois me présenter et parler de moi. Je peux parler de ma famille, de mon travail ou de mes études, de ce que j'aime faire et ce que je n'aime pas faire, de mes habitudes, etc.

L'examineur peut me poser d'autres question comme :

- *Quels sports pratiquez-vous ?*
- *Parlez-moi de vos amis. Qu'est-ce que vous faites avec eux ?*
- *Qu'est-ce que vous aimez faire de votre temps libre ?*

1 ^{ère} partie – Entretien dirigé	... / 4
- Je peux saluer les examinateurs. - Je peux me présenter et parler de moi, de ma famille, de mes activités, etc. - Je peux décrire mon environnement familial. - Je peux réagir et répondre aux questions de l'examineur.	

4.2.2. Partie 2 : Le monologue suivi

La consigne :

2 Monologue suivi avec préparation

2 minutes environ

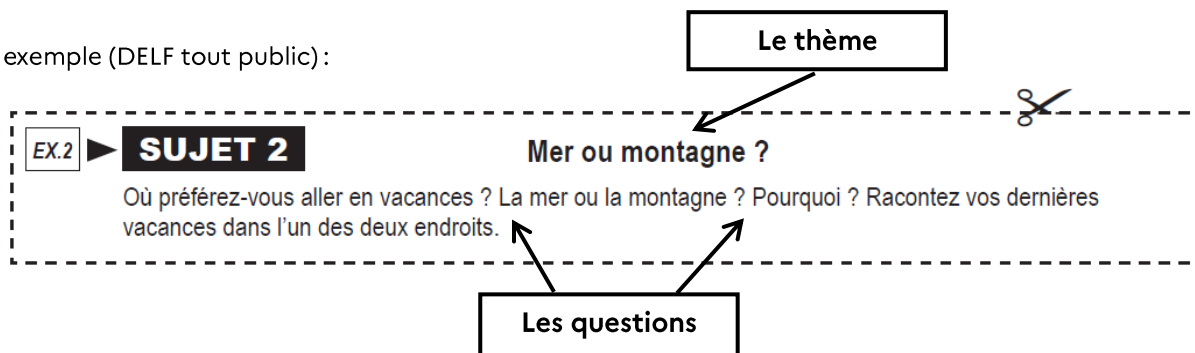
Vous tirez au sort deux sujets. Vous en choisissez un.

Vous vous exprimez sur le sujet.

L'examineur peut ensuite vous poser des questions complémentaires.

J'utilise 5 minutes pour préparer cette partie. Chaque sujet correspond à un thème. Pour chaque thème, je réponds à toutes les questions.

Un exemple (DELFI tout public) :



Je lis à l'examineur le sujet que j'ai choisi (Important : la lecture du sujet n'est pas évaluée, ce n'est pas grave si je fais une erreur à ce moment-là). Je m'exprime sur ce sujet en m'aidant de mes notes.

L'examineur me pose ensuite des questions sur le thème que j'ai choisi pour compléter ce que j'ai dit.

2 ^{ème} partie – Monologue suivi	... / 4
- Je peux présenter un événement, une activité, un projet, un lieu, etc. - Je peux utiliser des mots comme « et », « mais » et « parce que » pour relier mes idées.	



Quelques conseils :

- ✓ J'écris sur une feuille mes idées : j'écris quelques mots, je n'écris pas de longues phrases.
- ✓ J'organise ce que je vais dire. J'utilise des mots comme « et », « parce que », « mais », « donc », etc. pour relier mes idées.

4.2.3. Partie 3 : L'exercice en interaction

La consigne :

3 Exercice en interaction avec préparation

3 à 4 minutes

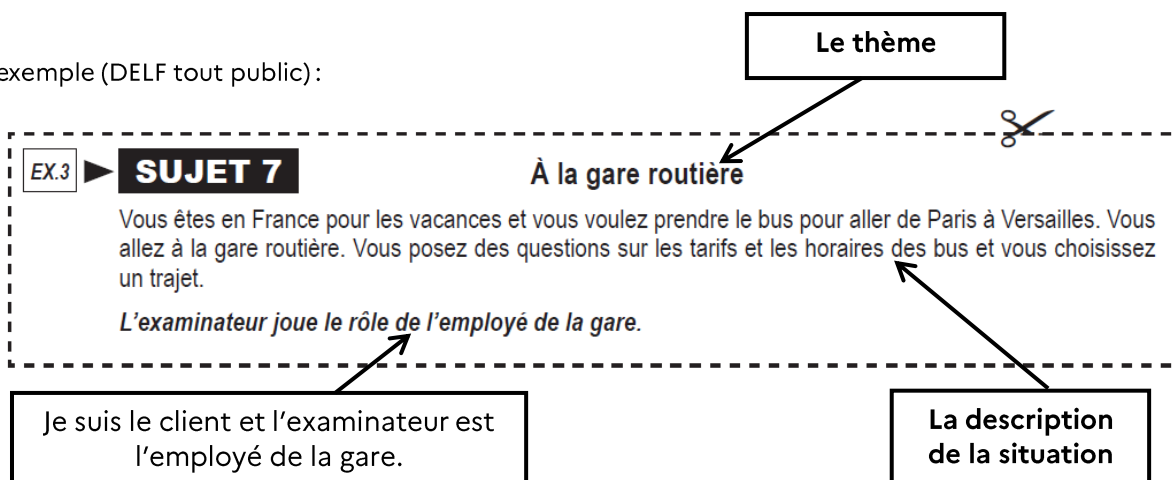
Vous tirez au sort deux sujets. Vous en choisissez un.

Vous simulez un dialogue avec l'examineur afin de résoudre une situation de la vie quotidienne. Vous montrez que vous êtes capable de saluer et d'utiliser des règles de politesse.

Dans cette partie, je joue le rôle indiqué sur le sujet choisi pour résoudre une situation de la vie quotidienne. J'utilise 5 minutes pour préparer cette partie.

Chaque sujet correspond à un thème. Pour chaque thème, il y a la description de la situation et le rôle que l'examineur doit jouer.

Un exemple (DELFI tout public) :



Je dis à l'examineur le sujet que j'ai choisi. Puis, je joue le rôle que j'ai préparé.

3 ^{ème} partie – Exercice en interaction	... / 4
- Je peux demander des informations sur quelque chose ou sur un service (prix, couleur, etc.) - Je peux faire des propositions. - Je peux utiliser les règles de politesse « s'il vous plaît », « merci », « bonjour », « au revoir ».	



Quelques conseils :

- ✓ Je note mes idées sur une feuille de brouillon. Je n'écris pas de longues phrases. (Important : le brouillon est détruit par les examinateurs après l'examen, il n'est pas évalué).
- ✓ J'utilise les formules de politesse adaptées à la situation : « Bonjour / Salut », « Merci » et « Au revoir / Salut ».
- ✓ J'utilise « tu » si l'examineur joue le rôle d'un ami, sinon j'utilise « vous ».
- ✓ Pour relier mes phrases, j'utilise des mots comme « et », « parce que », « mais », etc.
- ✓ J'utilise des intonations différentes si je veux poser une question, si je ne suis pas d'accord, etc.

5. Et après ?

L'examen est terminé, je dois maintenant attendre les résultats. Je me renseigne sur la date de publication des résultats dans mon centre d'examen.

Je peux être dans l'un des 3 cas de figure :

1. Si je suis admis à l'examen

Je retire mon diplôme officiel, qui est valable à vie, auprès de mon centre d'examen. Si je le souhaite, je peux demander une attestation de réussite provisoire, en attendant l'émission de mon diplôme.

Attention à ne pas le perdre !



2. Si je ne suis pas admis à l'examen

Je peux m'inscrire au même examen pour la session suivante uniquement après avoir reçu mes résultats.

3. Si j'ai commis une tentative de fraude

Une fraude constitue un délit régi par l'article L331-3 du code de l'éducation et par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de ma copie, je risque :



- l'annulation de mes résultats ;
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années ;
- des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

FRAUDE AUX EXAMENS DU DILF, DU DELF, DU DALF ET AUX TESTS TCF

LA FRAUDE

PERTURBATION DU BON DÉROULEMENT D'UNE SESSION

ENTRÉE



TOUT ACTE NON AUTORISÉ COMMIS
DE L'ENTRÉE DANS LA SALLE JUSQU'À
LA SORTIE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ
COMME UNE **FRAUDE**

SORTIE



AVOIR UN TÉLÉPHONE
SUR SOI, MÊME ÉTEINT
= **FRAUDE**



AVOIR UNE MONTRE
CONNECTÉE SUR SOI
= **FRAUDE**



COMMUNIQUER PENDANT
L'ÉPREUVE = **FRAUDE**



COPIER = **FRAUDE**



POSSÉDER
UNE ANTI-SÈCHE
= **FRAUDE**

AUTRES INTERDICTIONS



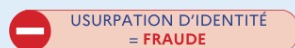
ÉCHANGE DE BROUILLONS
= **FRAUDE**



FALSIFICATION DE DIPLÔME
OU D'ATTESTATION = **FRAUDE**



VOL DE SUJETS
= **FRAUDE**



USURPATION D'IDENTITÉ
= **FRAUDE**



PLAGIAT DE SUJETS
= **FRAUDE**

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE



FRAUDE
OU **TENTATIVE DE FRAUDE**
DANS UN CENTRE D'EXAMEN
DILF, DELF, DALF OU TCF



LE CENTRE D'EXAMEN PRÉVIENT
LES SERVICES DE FRANCE ÉDUCATION
INTERNATIONAL

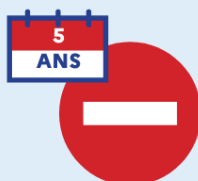


LA **COMMISSION DISCIPLINAIRE**
DE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL
SE RÉUNIT ET PREND SA DÉCISION.
FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE
= MÊMES SANCTIONS

LES CONSÉQUENCES DE LA FRAUDE



ANNULATION
DE VOTRE EXAMEN
OU DE VOTRE TEST



INTERDICTION JUSQU'À 5 ANS
DE PASSER LES ÉPREUVES DU DILF,
DU DELF, DU DALF OU DU TCF



POURSUITES JUDICIAIRES

LA **FRAUDE AUX EXAMENS ET AUX TESTS**
EST UN **DÉLIT**. LES CAS LES PLUS GRAVES
SONT SIGNALÉS À LA JUSTICE

DILF | **DELF** | **TCF**
DALF

6. Droits et devoirs du candidat

Chaque candidat aux épreuves du DELF et du DALF dispose de droits et de devoirs relatifs aux examens.

■ Inscriptions

Le candidat a le droit de/d'... :

- s'inscrire directement à l'examen de son choix sans devoir justifier de l'obtention de l'examen du niveau précédent ni d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit ;
- s'inscrire à plusieurs niveaux lors d'une même session ;
- s'inscrire dans le centre d'examen agréé de son choix ;
- se présenter autant de fois qu'il le souhaite à un examen jusqu'à l'obtention du diplôme, à condition d'avoir obtenu ses résultats avant de procéder à une nouvelle inscription ;
- bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical 2 mois avant la date des épreuves ;
- se réinscrire au même examen pour la session d'examen suivante après la publication de ses résultats et ce, en cas d'échec comme en cas de réussite à l'examen ;
- demander le remboursement de son inscription ou son report sur la session suivante en cas d'absence justifiée (présenter obligatoirement un certificat médical).

Le candidat a le devoir de/d'... :

- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen ;
- transmettre toutes les informations requises à l'inscription (coordonnées) ;
- régler le montant des droits d'inscription dans la période indiquée ;
- choisir la version de l'examen qui correspond à son profil (grands adolescents et adultes : tout public ; jeunes en âge d'être scolarisés en école secondaire : junior et scolaire ; enfants scolarisés en école élémentaire : Prim) ;
- transmettre au centre d'examen son code candidat s'il a déjà passé un examen DELF ou DALF ;
- signaler au moment de son inscription toute situation de handicap et transmettre son certificat médical.

■ Convocations et passations

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir une convocation individuelle avec les dates et les horaires des épreuves ;
- utiliser un dictionnaire monolingue uniquement pour les épreuves de production orale du DALF C1, de compréhension des écrits / production écrite et de compréhension de l'oral / production orale du DALF C2 ;
- sortir de la salle de passation des épreuves collectives après la fin de la première heure provisoirement ou définitivement ;
- recevoir des feuilles de brouillon pour préparer ses réponses ;
- écouter le discours de bienvenue du surveillant des épreuves collectives expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation ;
- présenter une pièce d'identité valide le jour de l'examen, comportant une photo et une signature. La pièce d'identité ne doit pas être au format numérique ni photocopiée ;
- ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant ;
- écrire avec un stylo noir ou bleu non effaçable ;
- respecter l'anonymat de l'examen : le candidat ne doit pas signer sa copie ni utiliser son vrai nom ou prénom dans ses réponses mais doit utiliser un nom d'emprunt (pseudonyme) ;
- ne pas présenter de signe distinctif qui permettrait de reconnaître la copie (dessin, ...) ;
- avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats ;
- ne pas diffuser les sujets d'examen et rendre les sujets au surveillant à la fin de l'épreuve ;
- ne pas tricher.

Si le candidat ne respecte pas ces règles, des sanctions seront encourues.

▪ Diplômes et résultats

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir ses résultats dans un délai raisonnable (maximum : 2 mois) ;
- recevoir une attestation de réussite provisoire s'il en fait la demande auprès de son centre d'examen ;
- recevoir un diplôme, valable à vie, imprimé sur du papier sécurisé non falsifiable ;
- avoir une double évaluation sur ses épreuves (deux correcteurs pour les épreuves collectives et deux examinateurs pour l'épreuve individuelle à l'exception du DELF Prim où un seul examinateur est requis pour l'épreuve individuelle) ;
- avoir une évaluation impartiale ;
- consulter sa copie, quel que soit son résultat, selon les modalités précisées par son centre d'examen.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- présenter une pièce d'identité pour récupérer son diplôme ou attestation ;
- accepter ses résultats : le jury est souverain et ses décisions sont fermes et définitives. Le candidat ne peut pas contester ses résultats, sauf dans le cas d'une erreur matérielle ou d'une irrégularité des conditions de passation.

Protection des données

France Éducation international ainsi que les centres d'examen garantissent le respect et la protection des données personnelles des candidats. Celles-ci ne seront pas communiquées à des tiers et seront exclusivement utilisées dans le cadre administratif de l'organisation et du déroulement des examens.

**Note à l'attention des candidats inscrits
aux sessions du DILF, du DELF-DALF et du TCF**

Toute fraude ou tentative de fraude sera punie.

Ce qui peut être constaté avant, pendant ou après la passation de épreuves par toute personne en charge de l'organisation des sessions :

- Fraudes ou tentatives de fraudes :
 - falsification ou tentative de falsification ;
 - usurpation d'identité ;
 - consultation d'un document non autorisé ;
 - copie sur un autre candidat ;
 - utilisation d'appareil électronique ;
 - falsification des attestations ou diplômes ...
- Perturbation du bon déroulement d'une session.



Procès-verbal par le centre d'examen



Saisine de la commission disciplinaire de France Education International



Sanctions applicables, selon les faits rapportés dans le procès-verbal :

- annulation du diplôme ou du test ;
- retrait du diplôme ou de l'attestation ;
- interdiction de passation du test ou du diplôme pendant 1 an, 2 ans ou 5 ans.



7. Informations complémentaires

- Grilles d'évaluation des productions A2
Production écrite : <https://www.france-education-international.fr/document/grille-pe-a2>
Production orale : <https://www.france-education-international.fr/document/grille-po-a2>
- Bibliographie et sitographie
<https://liseo.france-education-international.fr/site/bibliographies/bibliographie-ressources-preparation-delf-dalf.pdf>
- Inventaire linguistique
<https://www.france-education-international.fr/document/cecrl>
- Contacts
Toutes les informations sont sur le site de France Éducation internationale :
<https://www.france-education-international.fr/hub/diplomes-tests>
- Épreuves d'entraînement
Les centres d'examen peuvent organiser des épreuves d'entraînement (compréhension de l'oral et compréhension des écrits uniquement) pour le DELF tout public et scolaire/junior.
En savoir plus : <https://www.france-education-international.fr/article/epreuves-entrainement-delf>

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contactez le centre d'examen le plus proche de chez vous.

Département évaluation et certifications

1, avenue Léon Journault

92318 Sèvres cedex - France

M. delfdalf@france-education-international.fr

<https://www.france-education-international.fr>